

Retraités, vous êtes les prochaines victimes !

écrit par Manuel Gomez | 7 mai 2024

latribune.fr

14 Sept 2012, 8:27



Copyright Reuters



Copyright Reuters

Les arguments présentés par l'Union Européenne sont que nos retraites, et les retraites des futurs bénéficiaires (donc les vôtres) sont menacées par une démographie déficitaire de nos populations occidentales **« Et que l'unique solution, pour tenter de sauver ces retraites, ne serait que l'immigration invasive confortée par le regroupement familial. »**

Cela est totalement faux. Il existe une autre solution, plus simple, plus efficace **« pour que vous soyez certains de bénéficier de votre retraite dans les années à venir, sans être soumis à cette immigration illégale et clandestine. »**

Il s'agissait de l'unique réforme intelligente proposée par le nouveau président Emmanuel Macron, lors de son premier quinquennat. Votre « stupidité » et les conseils de « vos » syndicats, l'ont remise dans un « placard » (pour le moment et on ne peut que l'espérer) **« Il s'agissait des retraites calculées par points ».**

Une majorité de Français s'est prononcée « contre. Pourquoi ? Parce qu'elle n'a pas été comprise et que l'on vous a fait croire « qu'il s'agissait d'une « entourloupe » pour vous « escroquer » de quelques milliards. Et un Emmanuel Macron, « qui dit tout et son contraire » a

préféré s'incliner devant la colère d'une gauche en plein naufrage et qui a totalement coulé depuis.

Expliquons tout d'abord pourquoi, en 1946, les dirigeants de l'époque avaient adopté le système par répartition. Il y avait environ 2 millions de salariés qui étaient partis en retraite sans rien percevoir, puisqu'ils n'avaient pas cotisé. Il fallait donc que les nouveaux « Actifs » cotisent afin de payer la retraite de ces salariés.

Cela a parfaitement fonctionné durant des décennies puisque 4 actifs cotisaient pour payer la retraite d'un « Partant ». Mais, quelques décennies plus tard, et cela à cause d'une démographie en baisse continuellement et d'une industrialisation en grande partie disparue, ces 4 actifs ne sont devenus que 1,7 en 2022. **Ce système de retraite par répartition est donc en « faillite » et il est absolument nécessaire « non pas de le réformer », car cela ne changera pas le destin final, mais de le transformer totalement.**

C'est-à-dire en terminer avec ce système par répartition et instaurer un système « par points » uniquement.

Cette réforme aurait dû se produire dès les années 1970, sous Pompidou « Il n'a pas eu le temps, hélas ! »

Le salarié doit savoir, quand il le souhaite et à chaque instant, à quelle retraite il a droit et cela il ne peut le savoir réellement que grâce aux « Points » qui lui sont attribués annuellement.

Donc « le salarié cotise pour « lui » et non plus pour les « autres ».

Ce n'est d'ailleurs pas une innovation puisque le système de retraite calculé depuis des décennies par l'AGIRC-ARRCO » est identique et fonctionne parfaitement, et même avec d'importants bénéficiaires.

Pourquoi cette très importante réforme a-t-elle été rejetée par l'ensemble des syndicats et par une majorité de Français ? Par peur, évidemment, que le prix du « POINT » soit décidé par le gouvernement et donc avec la possibilité d'être « augmenté » (pas souvent) mais également « diminué » (plus souvent). C'était une sage précaution certes : **« Mais il suffisait que ce « POINT » soit soumis au même calcul que**

celui de l'Agirc-Arrco (1,3498 E depuis 2022) et donc identifié à un indice « indépendant d'un quelconque gouvernement »

Ce jour-là l'ensemble des syndicats et une majorité de Français ont manqué de réalisme en repoussant ce changement total du « projet retraite par point » et le Président et son gouvernement ont démissionné, comme ils démissionnent sur bien d'autres décisions vitales pour l'avenir de la France.

Le premier ministre, Gabriel Attal, vient d'affirmer « **que l'on ne touchera pas aux retraites** ». Cela sous-entend « qu'on y touchera très bientôt ».

La Cour des Comptes considère que les revenus des retraités a atteint désormais celui des « actifs ». Elle propose donc, dans son dernier rapport, une hausse de leur imposition.

Dans ce même rapport, la Cour des Comptes préconise de faire davantage participer les retraités à la solidarité nationale pour résorber le déficit chronique de la Sécurité Sociale.

Les quelques niches fiscales réservées aux retraités présenteraient un manque à gagner de 12 milliards d'euros pour l'Etat et la « Sécu ».

Toujours d'après la Cour des Comptes, les revenus des « séniors » seraient désormais supérieurs à ceux des actifs et leur patrimoine beaucoup plus important. Selon le président Didier Migaud : *« Les retraités sont dans une situation financière plus favorable que les actifs, notamment les jeunes »*

Si vous n'avez pas compris c'est que vous êtes totalement « bouchés » !

Mais ce que nous aimerions surtout comprendre c'est où est l'injustice de cette situation si à 70 ans et plus les retraités ont un patrimoine plus important que celui d'un jeune actif de 30 ans ? Ce patrimoine, ces pensions, ont été acquis en travaillant 48 heures et plus par semaine, en ne bénéficiant que de 15 jours, puis trois semaines et enfin un mois de vacances annuelles, alors qu'aujourd'hui ce « jeune », quand il a un emploi, ne travaille que 35 h. et bénéficie de 5 semaines de vacances et des RTT.

Mais n'ergotons pas sur ces différences et n'incriminons pas l'assistanat et les aides (CMU, AME, RSA, Etc.) qui coûtent de nombreux milliards aux actifs comme aux retraités.

Mesures préconisées par la Cour des Comptes :

- *Suppression de l'abattement de 10% pour les frais professionnels – Gain 2,7 milliards.
- *Suppression de l'exonération des majorations de pensions pour les parents de 3 enfants – Gain 800 millions.
- *8 millions de retraités sont assujettis à la CSG. Aligner le taux de CSG appliqué aux pensions des retraités (6,6%) sur celui des actifs (7,5%) – Gain 1,2 milliard.
- *Suppression de l'exonération de cotisations patronales pour les 585.000 particuliers employeurs des 70 ans et plus – Gain 380 millions. Etc. etc.

Nous pouvons proposer à la Cour des Comptes et au gouvernement bien d'autres niches fiscales à supprimer, bien d'autres économies à réaliser et bien d'autres réformes, et cela pour bien davantage que ces 12 milliards qui devraient être prélevés sur les « Séniors ».

Par exemple dans le rapport complet de la Cour des Comptes (liste non exhaustive) :

- *Retraites offertes aux sénateurs, députés et ministres.
- *Aligner la retraite des fonctionnaires sur celle du « privé »
- *La retraite à 64 ans. *Réformer l'administration territoriale et l'administration européenne.
- *Suppression des régimes spéciaux de ceux qui partent à la retraite à 50 ans, de ceux qui partent avec 75% de leur dernier salaire.
- *Faire payer la CSG à ceux qui ne la paient pas et profitent des avantages de la « Sécu ».
- *Taxer par un ISF les œuvres d'art.
- *Diminuer la masse salariale de l'Etat en ne remplaçant pas un fonctionnaire sur 3 partant en retraite, et en augmentant la durée du travail dans les administrations.
- *En renforçant les moyens d'action contre les fraudes.

Si la retraite par point avait été adoptée, vos retraites

auraient été sauvées et l'excuse avancée par l'Union Européenne, et la France, c'est-à-dire l'immigration invasive, ne tiendrait pas la route.

Ce résultat vous le constaterez un jour prochain, mais soyez certain que ce système de retraite par répartition, tel qu'il existe actuellement, disparaîtra un jour ou l'autre et je suis profondément désolé pour les millions de futurs retraités d'après les années 2030 !